



RAPPORT DE TRANSPARENCE 2012

Préambule

Conformément à l'article R 823-21 du Code du commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel à l'épargne public ou auprès d'établissement de crédit publient sur leur site internet, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

C'est dans ce cadre que le cabinet SOLIS – L&M DHERBEY et Associés a élaboré ce rapport.

Sommaire

1- Présentation du Cabinet	Page 4
1-1. Description	Page 4
1-2. Une implantation régionale	Page 4
1-3. Sept pôles d'activité	Page 4
1-4. Effectif	Page 4
1-5. Données financières	Page 4
1-6. Gouvernance	Page 5
2- La Gestion des risques	Page 6
2-1. Indépendance	Page 6
2-2. Evaluation des risques	Page 6
2-3. Contrôle qualité	Page 7
3- L'activité CAC	Page 8
3-1. Chiffre d'Affaires	Page 8
3-2. Liste des clients APE, sociétés cotées	Page 8
4- Ressources humaines	Page 9
4-1. Collaborateurs	Page 9
4-2. La formation continue	Page 9
5- Déclaration de la direction	Page 10

1- Présentation du cabinet

1-1. Description

Le cabinet SOLIS – L&M DHERBEY et Associés est une Société par Actions Simplifiée au capital de 530 000 €, inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rennes et à l'Ordre des Experts-Comptables Région Bretagne.

1-2. Une implantation régionale

Le cabinet SOLIS – L&M DHERBEY et Associés est implanté à Rennes et à Nantes, ce qui lui permet d'avoir une grande proximité avec ses clients en Bretagne, Basse Normandie et Pays de Loire.

Bureau de Rennes : Parc d'Affaires Edonia - Rue de la Terre Victoria - CS 46869 –
35768 SAINT GREGOIRE Cedex

Bureau de Nantes : Parc du Perray - 4 rue de la Rainière - BP 63907 – 44339 NANTES Cedex 3

1-3. Six pôles d'activité

- ✓ Expertise Comptable
- ✓ Audit Légal, Contractuel et Commissariat aux Comptes
- ✓ Fiscalité
- ✓ Conseils au Dirigeant
- ✓ Gestion sociale et Paie
- ✓ Expertise Judiciaire

1-4. Effectif

30 collaborateurs

4 associés

4 experts-comptables et commissaires aux comptes

1-5. Données financières

Le Cabinet SOLIS – L&M DHERBEY et Associés a réalisé un chiffre d'affaires total de 2,2 M€ en 2011, dont 950 K€ au titre des missions de contrôle légal.

1-6. Gouvernance

L'équipe dirigeante du cabinet SOLIS – L&M DHERBEY et Associés est composée de 4 associés :

- Laurent DHERBEY, Président
- Marc DHERBEY, Associé
- Bernard BLANCHARD, Associé
- Stéphane DE GUERNY, Associé

Le réseau Absolu

Le cabinet SOLIS – L&M DHERBEY et Associés est membre du réseau Absolu.

Le réseau Absolu réunit 12 cabinets d'audit et d'expertise comptable présents sur toute la France, qui représentent 33 M€ de chiffre d'affaires cumulé et environ 350 collaborateurs.

Ces cabinets ont l'objectif commun de développer leurs offres et leurs compétences et de créer ainsi une marque nationale forte axée sur la qualité, l'ouverture et l'innovation.

Absolu est actuellement présidé par Michel TUDEL, ancien Président de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) et actuellement membre du Haut Conseil au Commissariat aux Comptes (H3C).

La structure est une SAS au capital de 33 000 €, dirigée par un comité de direction composé d'un membre de chaque cabinet.

Les cabinets membres :

- ADC-ACR, Charleville Mézières (08)
- AUDITIS, Geugnon et Dijon (21)
- Cabinet LASSUS & Associés, Bordeaux (33)
- PTBG, Caen (14)
- Cabinet ROSSIGNOL, Angers (49)
- SECA FOREZ, Villars (42)
- SECEF, Nancy (54)
- SOLIS, Rennes et Nantes (35-44)
- SYGNATURES, Toulouse (31)
- TUDEL & Associés, Paris (75)
- Cabinet VIROLEAU, Sainte Clotilde de la Réunion (97)
- Cabinet MARTINI, Rouen (76)

2- La Gestion des risques

2-1. Indépendance

Les règles d'indépendance du cabinet SOLIS – L&M DHERBEY et Associés

L'indépendance et la déontologie sont au cœur du cabinet SOLIS – L&M DHERBEY et Associés.

Les membres du cabinet SOLIS ne peuvent intervenir sur une mission lorsqu'il existe des liens familiaux, juridiques ou financiers avec un membre de la direction de l'entité auditée.

Tout lien financier avec l'entité auditée est interdit aux membres du cabinet ainsi qu'avec les autres entités qui la contrôlent ou sont contrôlées par elle.

Ainsi, le cabinet s'est doté d'une organisation et de procédures dont le respect constitue un impératif. L'indépendance et la déontologie sont une composante inhérente à la conduite quotidienne des activités et un élément clé du comportement professionnel.

Le suivi du respect des procédures d'indépendance est assuré par :

- La confirmation régulière en matière d'indépendance.

Chaque année, les collaborateurs et les associés signent un engagement d'indépendance.

En cas d'incertitude, collaborateurs et associés doivent demander l'arbitrage du responsable du cabinet.

- La procédure d'application ou de maintien des missions.

Avant chaque préparation de mission, les équipes d'audit s'assurent du respect des règles d'indépendance fixées par le Code de commerce et le Code de déontologie.

Description relative à la vérification interne de cette indépendance

L'ensemble des collaborateurs intervenant sur des missions de Commissariat aux Comptes a signé la charte d'éthique et d'indépendance.

2-2. Evaluation des risques

L'acceptation d'un mandat implique une prise de connaissance de l'entité à contrôler.

L'objectif est de connaître les particularités et risques liés à l'acceptation du mandat et d'établir les grandes lignes du budget de la mission.

L'associé en charge du dossier doit évaluer les risques de la mission, constituer l'équipe qui disposera des meilleures compétences pour la réaliser.

Il doit s'assurer auprès du confrère qu'il n'existe pas de désaccord sur :

- Le respect des obligations légales,
- L'application des diligences,
- Les options prises par les dirigeants,
- L'acceptation du montant des honoraires demandés.

2-3. Contrôle qualité

Description du système interne de contrôle qualité

Le fonctionnement du cabinet repose fondamentalement sur l'éthique et les compétences de ses collaborateurs qui respectent les normes du métier et les contraintes réglementaires et légales applicables à l'activité.

Des politiques et des procédures de contrôle qualité sont mises en œuvre afin d'assurer le respect des normes et de l'éthique professionnelles.

✓ Objectifs :

- S'assurer de l'homogénéité de l'application des méthodes d'audit au sein du cabinet.
- Vérifier que les procédures mises en place soient adaptées et fonctionnent efficacement.
- Mener des actions correctives en cas de dysfonctionnements majeurs identifiés et d'inadéquations entre les rapports émis et les conclusions.
- Résoudre les différences d'opinion susceptibles d'exister entre les membres de l'équipe d'audit, les personnes consultées et, le cas échéant, entre l'associé signataire et le réviseur indépendant.

✓ La mesure de la qualité des services et le respect des normes sont assurés par :

- Un contrôle qualité interne sur les dossiers effectués.
- Le contrôle qualité externe auquel les commissaires aux comptes sont soumis dans le cadre de leur activité professionnelle (article L.821-7 du Code du commerce).
- Les résultats des contrôles internes et externes sont analysés par la direction afin de mettre en œuvre mesures correctrices et améliorations, le cas échéant.

✓ Les procédures (qui couvrent les actions suivantes) :

- Responsabilité et champ d'application : Procédure définissant la personne ou l'entité responsable du processus de contrôle qualité, les personnes en charge des contrôles et le processus de sélection des associés qui bénéficieront du contrôle.
- Le contrôle : Préciser les modalités de procédure du contrôle (durée, mode de sélection des dossiers (nature et nombre), thèmes spécifiques, outils d'aide au contrôle, etc...
- L'exploitation du contrôle : Formalisation et communication des conclusions à l'associé contrôlé, plans d'actions à mettre en œuvre pour résoudre les insuffisances relevées, information des organes dirigeants, remise en cause éventuelle des procédures internes, etc...
- Mise en œuvre des mesures de sauvegarde destinées à réduire le risque de perte d'indépendance : Définition des règles de rotation des signataires et du manager et de réalisation de revues indépendantes.

Déclaration de la Direction du cabinet SOLIS – L&M DHERBEY et Associés relative à l'efficacité su système de contrôle interne

La Direction générale du cabinet SOLIS – L&M DHERBEY et Associés confirme avoir organisé un système de contrôle interne de qualité destiné à lui fournir l'assurance raisonnable d'une conformité aux normes professionnelles et obligations légales et réglementaires et de la qualité des rapports émis.

3- L'activité CAC

3-1. Chiffre d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires du cabinet SOLIS – L&M DHERBEY et Associés s'élève à 2,2 M€, les activités d'Audit-Commissariat aux Comptes représentent 950 K€.

3-2. Liste des clients APE, sociétés cotées

- SODIFRANCE
- TECHNILINE

4- Ressources humaines

4-1. Collaborateurs

Le cabinet SOLIS – L&M DHERBEY et Associés compte 30 collaborateurs dont 4 associés actionnaires. 7 collaborateurs dédient leur activité au Commissariat aux Comptes et 10 autres lui consacrent entre 40% et 70% de leur temps.

4-2. La formation continue

Les collaborateurs du cabinet suivent régulièrement des formations et lisent la documentation professionnelle afin de répondre, au mieux, aux attentes de leurs clients.

Le cabinet fournit les ressources nécessaires et l'assistance pour permettre au personnel de développer et de maintenir le niveau d'aptitudes et de compétences requis par le métier.

Le plan de formation

Il est élaboré en tenant compte à la fois des axes stratégiques du cabinet et des besoins exprimés par les associés et les collaborateurs.

Il encourage le développement et le maintien des compétences.

Déclaration de la Direction du cabinet SOLIS – L&M DHERBEY attestant du respect des obligations légales en matière de formation professionnelle

La Direction atteste que la politique de formation continue du cabinet assure le respect des dispositions des articles L.822-4 et R.822-61 du Code du commerce.

5- Déclaration de la direction

En application de l'article R 823-21 du Code du Commerce, j'atteste que les informations présentées dans ce rapport sont conformes à la réalité.

Les éléments tels que le système interne de contrôle qualité et son fonctionnement, les procédures correspondant aux pratiques d'indépendance et les dispositions relatives à la formation font l'objet d'un suivi et d'évaluations régulières destinés à s'assurer de leur qualité.

Laurent DHERBEY
Président